OBSERVATION N41 registre dématérialisé

Date: sam. 4 mai 2024 à 17:23

Subject: défusion commune de Bagnols-les-Bains

To: <ep.bagnols@gmail.com>

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Ci-joint un lettre concernant la demande de dé fusion de la commune de Bagnos-les-Bains.

Cordialement,

Madame Maurin V.

Le 04/05/2024 A Mende

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande de « défusion » de la commune de Bagnols les Bains de la municipalité Mont Lozère Goulet, je me permets de vous soumettre certaines remarques qui me semblent importantes au regard de la situation actuelle.

Ce village est celui de mon enfance et de mes origines maternelles. Je ne connais plus son quotidien, je n'y vis plus, mais je m'y rends régulièrement du fait de la présence d'une partie de ma famille et par habitude, pour aller randonner ou me rendre occasionnellement à l'établissement thermal. J'ai gardé des liens avec des amis qui vivent aussi bien au Bleymard qu'à Bagnols ou Saint-Julien...

Je constate que la cohérence territoriale de la commune Mont Lozère Goulet est mise à mal tout d'abord par des divergences d'analyse du territoire qui suscitent des oppositions vives, des clivages et des rancoeurs entre les habitants des différents villages qui aujourd'hui ont créé des tensions qui me semblent difficilement réconciliables.

Si l'on veut que ces projets de fusion de communes rurales fonctionnent et soient cohérents avec les identités rurales de nos territoires, l'entente et la cordialité sont indispensables pour aménager, « habiter » de manière pertinente et efficace. Hélas cela n'est pas/plus le cas.

Une majorité des habitants de Bagnols ont manifesté leur volonté de sortir de ce modèle qui ne les satisfait pas et qui ne leur correspond pas à plusieurs reprises. Ils ne peuvent exprimer leur opposition et faire valoir leurs revendications dans le cadre de la liste bloquée, et les maires délégués n'ont pas de pouvoir afin de conduire des projets à la hauteur des besoins et des aspirations de leur commune. Seul le département semble se préoccuper de ce territoire et reste force de propositions, mais il ne peut suppléer aux attentes locales des habitants.

Le déni de démocratie est une erreur car elle est le fondement des ruptures et de la mise à distance du fonctionnement de notre République. Elle provoque la méfiance et le rejet de

nos institutions et peut pousser vers des extrêmes qui se nourrissent de ces dysfonctionnements. La municipalité est l'échelon privilégié de l'exercice de la citoyenneté et c'est à cette échelle que doit pouvoir s'exprimer une démocratie plus participative et plus directe. En priver les citoyens, c'est les écarter, les éloigner de leur engagement à habiter ces territoires de déprise rurale.

Il est facile de plus de constater qu'il n'y a pas ou peu de complémentarité entre les différents espaces et villages, qu'il y a concurrence pour les services publics ou de santé (médecin), ce qui est en opposition au projet initial et qui le met en échec.

La particularité territoriale de Bagnols-les-Bains s'inscrit dans son histoire ancienne et dans la présence de sa station thermale. Le seul partenaire est aujourd'hui le département. La mise en tourisme de ce village, qui est cruciale dans la vallée du Lot, est totalement délaissée par la municipalité Mont Lozère Goulet. Aucun investissement, aucun aménagement pour valoriser cette potentialité d'un point de vue touristique et les aménités du lieu : la proximité avec le Vallon du Villaret n'est pas valorisée, tout comme la présence d'un espace de baignade correspondant à un patrimoine naturel recherché aujourd'hui. Rien n'est fait pour mettre en cohérence la présence de la station thermale et l'imaginaire touristique qui va de pair : embellissement du village, notamment par l'entretien des espaces verts, fontaines et rues.

De plus, Bagnols est resté à l'écart d'investissements structurants permettant une bonne gestion budgétaire afin de réaliser les aménagements nécessaires comme les réseaux d'assainissement qui correspondent à des directives nationales et européennes et dont les financements semblent s'être dispersés depuis des années, mais n'ont pas été investis.

C'est pour tout cela, qu'il me semble opportun aujourd'hui de répondre aux demandes de « défusion » des habitants de la commune de Bagnols-les-bains, qui ont exprimé leur volonté de sortir de la commune Mont Lozère Goulet.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées,

Bien cordialement,

Madame Maurin Virginie